

Association « C.A.P.T.A.G.E.S. du Bonnevalais »
2, rue de la Chapelle
Montemain 28800 SAUMERAY

A Monsieur le Préfet d'Eure et Loir

Lettre recommandée avec accusé de réception

Saumeray, le 16 juillet 2012,

Monsieur le Préfet,

En 2006, le Conseil Général en partenariat avec la Chambre d'Agriculture a souhaité mettre en place des dispositifs de protection de la ressource en eau potable.

Un premier périmètre a alors été défini autour du captage des Prés Nolleys à BONNEVAL. Suite à la mise en place du Grenelle de l'Environnement, ce forage a été retenu dans la liste des « captages prioritaires ».

En septembre 2010, une première réunion avec les agriculteurs concernés a eu lieu pour présenter deux zones : un bassin topographique et un bassin hydrographique –très différents du premier périmètre et surtout beaucoup plus étendu-. C'est à cette réunion que des agriculteurs ont été choisis pour devenir membres du comité de pilotage (COFIL). Le compte rendu de cette réunion a été reçu par les agriculteurs en février 2011. Il stipulait que la carte de la délimitation du bassin avait été approuvée alors que non puisqu'aucune autre réunion n'avait eu lieu.

Le 8 février 2012 –soit près d'un an et demi après !- nouvelle réunion des agriculteurs ; le bassin d'alimentation du captage des Prés Nolleys est désormais limité au bassin hydrographique présenté précédemment mais est renommé « hydrogéologique ». Le bassin versant topographique n'est plus retenu et la zone serait désormais située exclusivement au nord du captage et représenterait une superficie d'environ 4200 ha. C'est sur ce territoire que s'appliquerait un plan d'actions qui a pour but de travailler sur la fertilisation azotée puisque le problème de ce forage est son taux de nitrate élevé.

Le 17 février 2012, lors de la première réelle réunion de travail du COFIL, (où il a été précisé en préalable par les agriculteurs que l'aire de captage n'avait en fait jamais été validée) les interrogations ont continué à subsister sur la pertinence du périmètre retenu. En effet, les agriculteurs sont prêts à mettre en place un plan d'action-nitrates mais à condition d'être certains de la pertinence de la zone définie et dans des conditions acceptables pour le monde agricole. Ce à quoi il avait été répondu que des études complémentaires seraient menées pour lever toute incertitude et que le dossier serait réexaminé. Ce n'est qu'à la fin de cette réunion qu'a été évoquée pour la première fois, la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à réduire également l'utilisation de produits phytosanitaires sur la zone (alors que l'eau de ce forage ne présente pas de problème particulier concernant les pesticides).

Le 15 mai, une visite sur le terrain a été organisée.

Le 10 juillet, à la restitution de cette visite, ont subsisté les mêmes interrogations et de surcroît, il a été demandé aux agriculteurs d'apporter « avant la fin de la semaine » une réponse sur la validation de l'aire d'alimentation du captage.

Ainsi, les agriculteurs du COFIL se sont réunis en fin de semaine et ont pris la décision à une très grande majorité (un seul contre) de **NE PAS VALIDER LA ZONE TELLE QUE DEFINIE.**

A ce jour, les études complémentaires promises ne semblent plus être d'actualité et aucune réponse scientifiquement satisfaisante n'a été apportée aux agriculteurs. En effet, seule une proposition incontestable d'un point de vue scientifique sera la garantie d'une bonne acceptation de ce projet par tous.

Ainsi, de nombreuses interrogations demeurent, et parmi elles :

1/ Le choix du forage :

Il a été réalisé en 1991. Son faible diamètre (300 mm), l'incertitude quant à sa cimentation, garantie de sa bonne réalisation (elle n'est pas précisée sur les documents disponibles sur le site du BRGM) et son débit limité à environ 80 m³/h laisse à penser que son choix n'est finalement pas des plus pertinents.

2/ La carte piézométrique :

Le dernier bassin a été délimité à partir d'une carte piézométrique « Gaudriot » de 1999. Or, le travail réalisé par Gaudriot n'a pas été mis en ligne et personne ne se souvient avoir ouvert ses puits en 1999 pour permettre à M. Gaudriot d'effectuer ses relevés. La carte piézométrique qui nous a été remise présente des données de cote de niveau d'eau des différents forages de la zone avec des mesures s'étalant de 1965 à 2000. Comment peut-on établir une carte de la piézométrie à partir de données provenant d'une période aussi longue ? D'autre part, cette carte semble être sensiblement différente de celle du BRGM qui est en ligne. Elle ne correspond pas non plus aux relevés piézométriques effectués par nos soins en avril 2011 sur 20 forages d'irrigation agricole.

3/ Comparaison de relevés piézométriques :

Les cotes NGF des principaux puits sont disponibles sur le site de l'ADES. Il est possible de comparer les puits des Près Nolleys et d'Aigneville (moins de 4 km au NE des Près Nolleys) sur une période de 10 ans (1997 à 2007). Les courbes sont totalement parallèles (la cote d'Aigneville étant supérieure de 5 m à celle des Près Nolleys) avec absolument les mêmes variations intra-annuelles comme inter-annuelles. Ces courbes sont typiques des puits de la nappe de Beauce. Par contre, les variations des cotes de tous les puits situés à l'ouest de la zone, en intra comme en inter-annuel sont beaucoup plus marquées et caractéristiques des puits creusés dans la nappe de craie. De manière plus générale, il est difficile d'expliquer que des communes qui ne sont pas sur la nappe de Beauce soient concernées par le périmètre de protection d'un puits dont l'évolution des relevés piézométriques est totalement identique à celle d'un puits de nappe de Beauce.

4/ Qualité de l'eau et vulnérabilité des nappes :

Le premier puits d'eau potable qui se situe sur le Loir en amont de Bonneval et qui est inclus dans la zone hydrogéologique est celui d'Alluyes. Ce puits fournit une eau potable avec une teneur en nitrate qui a toujours été inférieure à 50 mg/l, la dernière analyse ayant même permis de constater une baisse de la teneur en nitrate à moins de 40 mg/l (37 mg/l exactement). Plus globalement, les travaux effectués par Mardhel du BRGM qui a mis au point l'IDPR (indice de développement et de persistance des réseaux) ont permis de réaliser des cartes de vulnérabilité des nappes par pollutions diffuses. Même si ce n'est qu'un indicateur, la consultation de la carte de la région de Bonneval ne permet pas de soutenir la proposition de périmètre, bien au contraire.

5/ Vitesse de migration des nitrates :

La vitesse verticale de migration des nitrates a fait l'objet de très nombreuses études ainsi que des tentatives de modélisation. Selon les auteurs, elle est de 0.6 à 1 m/an, mais est plus rapide dans le calcaire. La vitesse horizontale de migration des nitrates dépend bien sûr du type de sol et sera plus élevée dans des sols filtrants, mais elle dépend aussi beaucoup du gradient hydraulique qui dans la zone est très faible. Cette vitesse peut donc être estimée de 500 m à 1 000 m par an. Des nitrates épandus à l'endroit de la zone le plus éloigné du puits mettra donc entre 30 et 50 ans pour atteindre le puits. Les efforts réalisés par le milieu agricole en matière de fertilisation azotée depuis plus de 20 ans n'ont pas encore porté leurs fruits et ne sont pas pris en compte par les modèles.

Au vu de ces interrogations, les agriculteurs sont inquiets. Et les propriétaires fonciers également. Ainsi, suite à plusieurs réunions organisées avec les agriculteurs et les propriétaires, il a été décidé par une grande majorité de se regrouper pour être mieux écoutés et mieux entendus.

C'est pourquoi les statuts d'une association ont été déposés afin d'assurer leur défense par rapport aux problématiques agricoles relatives aux captages d'eau potable du territoire de la Communauté de Communes du Bonnevalais.

Car outre les problèmes techniques liés à ces captages, se pose aussi la question des indemnisations car il n'est question d'aucune indemnisation financière pérenne. En effet, ces plans d'actions risquent fort d'entraîner une baisse du résultat économique des exploitations donc une diminution de la valeur de l'exploitation et par conséquent de la valeur du foncier, aspects jamais évoqués. D'autant plus que si les mesures proposées au tout début ne semblaient pas trop contraignantes, elles semblent le devenir de plus en plus avec l'avancement du projet.

Nous vous remercions par avance de toute l'attention apportée à nos questionnements, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués,

Courrier adressé à :

- Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir,
- Joël BILLARD, Sénateur-maire, et Président de la Communauté de Communes du Bonnevalais
- Albéric de MONTGOLFIER, Sénateur et Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir
- Philippe VIGIER, Député d'Eure-et-Loir
- Michel BOISARD, Conseiller Général,
- Philippe LIROCHON, Président de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
- Isabelle GRYTTE, DDT
- Eric THIROUIN, Président de la FDSEA